



Membre de l'INPH et de la FEMS
www.la-fps.fr TV : www.la-fps.com

Budget de la Sécurité Sociale
PLFSS 20133

Communiqué de presse du 22 octobre 2013 Budget de la Sécurité Sociale (Loi PLFSS 2014)

Madame Marisol Touraine, Ministre des affaires sociales et de la santé, a présenté le 26 septembre 2013 le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2014. Ce dernier fait partie de la stratégie du gouvernement qui a pour ambition le redressement des finances publiques à l'horizon 2017.

La fédération des Praticiens de Santé (FPS) estime que ledit projet consolide globalement la mission de la sécurité sociale pour une offre de soins améliorée englobant même les patients les plus modestes. Cette progression de la couverture n'est qu'une protection des citoyens pendant cette période de crise économique.

La FPS se félicite également de l'absence de déremboursement et de la constance des prestations. La mise en concurrence des organismes complémentaires pour aboutir à un contrat avec un bon rapport qualité prix ne peut que réjouir le syndicat.

Néanmoins, la FPS émet des réserves concernant certaines mesures du futur projet. Le souhait légitime du Ministre de redresser le déficit du régime général de la sécurité de 2,9 milliards d'euros ne doit en aucun cas entraver le fonctionnement optimal des établissements.

Les économies escomptées grâce à l'hôpital et chiffrées à 440 millions d'euros ne doivent pas résulter notamment d'une restriction des achats.

La diminution programmée des moyens pourrait compromettre la qualité des soins offerts à nos concitoyens.

Le syndicat s'étonne également de la proposition de plafonnement des remboursements par acte à hauteur de 100 %.

Cette mesure est contraire à l'accord conclu en 2012 et prévu par l'avenant 8 qui permettait de calculer cette limitation grâce à une moyenne et non par acte. Cela pourrait majorer le nombre de dépassements et en conséquence le montant des remboursements.

Un retour à l'équilibre des comptes sociaux est une condition sine qua non d'un système de protection solidaire et sempiternel. Les PLFSS se suivent et se ressemblent depuis 2011. Les mesures prises restent focalisées sur le court terme. Les dispositions souhaitées d'un tel projet doivent renflouer à long terme les caisses de la sécurité sociale.

Une nouvelle approche des systèmes de financement s'impose pour que notre sécurité sociale devienne excédentaire comme la voisine allemande.